

MAIRIE DE VILLIERS EN BIÈRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 mars 2009

Présents : MM , GATTEAU, PIERQUIN, DOTHEE, TRUCHON, ROUX, LELONG,
BODOT et PELLISSIER
Mme GATTEAU,

Représentés : Mme GARDIOL pouvoir à M. DOTHEE
Mme ROHEL pouvoir à M. ROUX

secrétaire de séance : Monsieur Didier LELONG

Ouverture de la séance à 18 h 30 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2009.

Le compte-rendu est approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- création d'un poste d'agent de maîtrise
- démoussage des bâtiments communaux

le conseil à l'unanimité donne son accord.

1. COMPTES DE GESTION 2008

1. COMPTE EAU
2. COMPTE ASSAINISSEMENT
3. COMPTE COMMUNAL
4. COMPTE CCAS

Le Conseil Municipal vote à main levée les comptes de gestion du percepteur

- POUR : 11
- CONTRE : /

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Monsieur GATTEAU soumet au Conseil Municipal les comptes administratifs. Le Conseil vote à main levée :

- 1) COMPTE ADMINISTRATIF EAU
- 2) COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT
- 3) COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL
- 4) COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

- POUR 11
- CONTRE 0

Les Comptes administratifs sont approuvés à la majorité.

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

1 COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

Le report de l'excédent de 1452.05 € sur l'exercice 2009.

2 COMPTE ADMINISTRATIF EAU

Le report de l'excédent de 19 862.81 € sur l'exercice 2009 comme suit :

- exploitation 19 862.81 €
- investissement /

3 COMPTE ADMISNISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le report de l'excédent de 302 245.02 € sur l'exercice 2009 comme suit :

- exploitation 291 108.13 €
- investissement 11 136.89 €

4 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Le report de l'excédent de 1 175 479.72 € sur l'exercice 2008 comme suit :

- Fonctionnement 912 952.28 €
- Investissement 262 527.44 €

Le Conseil vote a main levée :

- POUR 11
- CONTRE /

L'affectation du résultat de l'exercice 2008 est approuvée à l'unanimité pour tous les comptes COMMUNAL, EAU, ASSAINISSEMENT et CCAS

4. VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les trois taxes au même taux que 2008

- taxe d'habitation : 8.90 % produisant la somme de : 23 229.00 €
- taxe foncier bâti : 7.68 % produisant la somme de : 254 683.19 €
- taxe foncier non bâti : 19.00 % produisant la somme de : 6 935.00 €

Le montant total du produit résultant de ces trois taxes est de 275 847 €

Monsieur le Maire soumet au vote les taux proposés pour 2009 :

Le Conseil vote POUR à l'unanimité

Le vote des taux 2009 tel que présenté est approuvé à l'unanimité

5. BUDGETS PRIMITIFS 2009

- **BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le budget COMMUNE 2009, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- FONCTIONNEMENT : 1 627 762 €
- INVESTISSEMENT : 896 527 €

Le Conseil vote à l'unanimité « POUR »

Le budget COMMUNAL 2009 est approuvé.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le budget ASSAINISSEMENT 2009, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- EXPLOITATION : 313 108 €
- INVESTISSEMENT : 180 000 €

Le Conseil vote à l'unanimité « POUR »

Le budget ASSAINISSEMENT 2009 est approuvé.

- **BUDGET EAU**

Monsieur le Maire présente le budget EAU 2009, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- EXPLOITATION : 175 000 €
- INVESTISSEMENT : 150 000 €

Le Conseil vote à l'unanimité « POUR »

Le budget EAU 2009 est approuvé.

- **BUDGET CCAS**

Monsieur le Maire présente le budget CCAS 2009, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- EXPLOITATION : 4 452 €
- INVESTISSEMENT : / €

Le Conseil vote à l'unanimité « POUR »

Le budget CCAS 2009 est approuvé.

6. AVANT PROJET STATION EPURATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avant projet de la nouvelle station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve ce projet.

7. AVENANT VINCENT RUBY

Monsieur le Maire informe le Conseil du coût des travaux de la station d'épuration qui est maintenant défini, et de la nécessité de signer un avenant qui fixe le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre dû au bureau d'études Vincent RUBY.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

8. DELEGUE SIARME

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'élire un deuxième délégué suppléant au SIARME.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote et désigne Monsieur Philippe DOTHEE à la majorité pour remplir cette délégation.

Monsieur Philippe DOTHEE, membre suppléant, est élu avec voix délibérative en cas d'empêchement du membre titulaire

9. EMBAUCHE MNS POUR 2009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer deux postes de MNS titulaire du BEESAN ou BNSSA pour la saison 2009 du 1^{er} juin au 15 septembre 2008, le deuxième poste uniquement pour palier à l'absence du maître nageur en poste

La rémunération de ces emplois sera opérateur 11^{ème} échelon, indice brut 413 indice majoré 369

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision

Le Conseil décide également d'étendre l'attribution de l'**indemnité d'exercice de Missions des Préfectures (IEMP)** au personnel non titulaire de la filière sportive selon les cadres d'emplois suivants :

Cadre d'emploi	Montant global filière sportive 2009
opérateur	coef maxi 3 1027 €

- qu'un coefficient multiplicateur d'ajustement sera affecté nominativement,
- que cette indemnité sera versée mensuellement du 1^{er} juin au 15 septembre 2009

10. REGLEMENT COURT DE TENNIS

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de règlement du court de tennis préparé par le conseiller chargé de ce dossier.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le règlement qui sera affiché à l'entrée du court de tennis.

11. SITE INTERNET

Monsieur DOTHEE chargé de la construction du site internet de la commune informe le Conseil que le site est maintenant construit, une prochaine séance de travail avec notre prestataire est prévue pour le finaliser.

12. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE DIAGNOSTIC DES RESEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dernières réunions relatives au diagnostic des réseaux, et demande au Conseil l'autorisation de solliciter des subventions auprès des organismes habilités.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches pour obtenir toutes les subventions susceptibles d'être allouées.

13. INDEMNITES POUR LA LOCATION DU CHATEAU D EAU PAR SFR

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°3 du 11 décembre 2008 concernant la signature d'une nouvelle convention avec SFR pour l'installation d'un relais de radiotéléphone sur le château de VILLIERS EN BIERE,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que SFR a fait une nouvelle proposition avec moins d'antennes mais certaines étant plus grandes, le conseil municipal décide de maintenir la durée à 6 ans et de demander un loyer de 9000 € réactualisable sur l'indice du coût de la construction.

14. FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Monsieur le Maire informe le Conseil de la loi de finances rectificative pour 2009, et de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie qui prévoit de réduire le délai de

versement du FCTVA pour les collectivités qui augmenteront leurs dépenses d'investissement au cours de l'année 2009.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette mesure, s'engage à augmenter les dépenses réelles d'équipement pour 2009 afin de bénéficier de cette disposition, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat.

15. ANNULATION DELIBERATION « JOURNEE DE SOLIDARITE »

Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération n°6 du 11 décembre 2008 relative à la journée de solidarité doit être rapportée.

La Préfecture précise qu'en application de l'article 6 de la loi n°626 du 30 juin 2004 modifiée, cet acte doit viser l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote l'annulation de cette délibération.

16. COMPETENCE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal,
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bière,
CONSIDERANT les opportunités pour des transferts de compétences

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

1) Extension compétence – action sociale

d'étendre la compétence « Etudes et actions permettant de favoriser le maintien des personnes âgées et/ ou handicapées à domicile de revaloriser les réseaux de solidarité et lutter contre l'isolement ».

compétence facultative :soutien aux associations favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées dans le but de revaloriser les réseaux de solidarité et lutter contre l'isolement.

2) Modification compétences - SACPA :

de transférer la compétence « Protection animale : société pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal (SACPA) pour l'ensemble du territoire ».

Compétence facultative : protection animale, convention avec la société pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal pour l'ensemble du territoire

3) modification compétences - SAFER :

de transférer la compétence « Mise en place d'une surveillance foncière par une convention avec la SAFER ».

compétence facultative : Mise en place d'une surveillance foncière par une convention avec la SAFER

4) en matière d'intérêt communautaire :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bière,

DECIDE de définir l'intérêt communautaire de la compétence « Aménagement de liaisons douces (pistes cyclables et voies vertes) comme suit :

- sont d'intérêt communautaire les liaisons douces et voies vertes situées hors agglomération.

5) modification compétences – liaisons douces :

- DECIDE de transférer la compétence « Aménagement de liaisons douces (pistes cyclables) » aux voies vertes
- DECIDE de limiter le contenu de la compétence « Aménagement de liaisons douces (pistes cyclables) » aux liaisons situées hors agglomération.

Les statuts sont donc modifiés comme suit :

Compétences obligatoires :

- en matière d'aménagement de l'espace :

aménagement de liaisons douces (pistes cyclables) et de voies vertes d'intérêt communautaire.

17. TARIFS LOCATION DE SALLES

Suite à la délibération relative aux tarifs de location de salles, et considérant le prix appliqué pour la salle de la Bergerie aux personnes extérieures à la commune, Monsieur le Maire propose de diminuer ce tarif qui apparaît être excessif.

Monsieur le Maire propose d'appliquer le tarif de 2000 € au lieu de 2300 € pour les nouvelles locations à partir du 1^{er} avril 2009.

Le Conseil Municipal vote :

- POUR 8
- CONTRE 3

Le nouveau tarif est adopté à la majorité.

18. VACATIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en œuvre de la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à l'évolution de la législation funéraire, et plus particulièrement la réforme des vacations funéraires.

Monsieur le Maire propose de voter le montant unitaire des vacations funéraires qui devra s'établir entre 20 et 25 €,

Le Conseil à l'unanimité fixe le taux applicable des vacations funéraires dans la commune à 25 € (vingt cinq euros)

19. CREATION POSTE AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de :

- créer un poste d'agent de maîtrise catégorie C à temps complet 35 heures par semaine à partir du 1^{er} avril 2009 en vue de la promotion interne d'un agent de la commune de Villiers en Bière.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

20. DOSSIER DEMOUSSAGE DES TOITURES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les trois propositions reçues pour le démoussage des bâtiments communaux.

entreprises	Bâtiments communaux	Montant hors taxes
- DE FARIA	Mairie, transfo, abri bus et bâtiment omnisport	7 436.00 €
- DIAS	Eglise, ateliers et mur fortifié	3 670.00 €
		9

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier aux trois entreprises ci-dessus, les différentes missions de démaussage et entretien de toitures :

21. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur DOTHEE demande que les buts de foot soient installés sur le terrain
- Monsieur LELONG souhaite que les buts soient déplacés pour ne pas gêner les riverains.
- Monsieur TRUCHON signale qu'il est nécessaire de traiter la pelouse autour de la piscine avant la saison
- Monsieur PELLISSIER demande que la commission des travaux se réunisse prochainement pour définir les priorités à entreprendre en la matière
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il présentera prochainement le projet POS et les travaux piscine

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIÈRE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 27 Mars 2009

Le Maire

G. GATTEAU